

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-319 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À MÉSOLIA
L'OPÉRATION GONTET 1 À LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 – 2/3
 Reçu en préfecture le 21/12/2020
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20201216-2020_12_319-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Du 24 au 30 rue de l'Algérie (parcelle BI 142) sur la commune de Libourne, Mésolia projette la démolition de la résidence existante Gontet 1 de 32 logements sociaux, répartis dans 3 immeubles, construits entre 1961 et 1965. Une nouvelle résidence de 42 logements et 42 places de stationnement est reconstruite sur site, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		2		2		4
T2		7		9		16
T3		11		3		14
T4	3	4	1		4	4
Total	3	24	1	14	4	38

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	1 050 380 €	22%	Financement Etat	67 500 €	1%
Travaux	3 117 707,52 €	67%	Financement CD33	135 000 €	3%
Honoraires	525 769,74 €	11%	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	88 000 €	2%
			Financement PIV AL	306 168 €	6%
			Prêt Action Logement	150 000 €	3%
			Prêt CDC	4 076 102,53 €	79%
Total HT	4 693 857,26 €		Fonds propres	331 664,56 €	6%
Total TTC	5 154 435,09 €		Total	5 154 435,09 €	

Considérant que l'opération Gontet 1 concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Libourne, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Mésolia dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 88 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Mésolia et la Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Mésolia (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 3 décembre 2020,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Mésolia une participation financière de 88 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Mésolia (« liste des logements financés par La Cali auprès de Mésolia ouvrant droit à des réservations de logements ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Le projet de convention de financement et l'annexe modifiée de la convention de réservation entre Mésolia et La Cali est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 21 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201216-2020_12_319-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-320 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À MÉSOLIA POUR
L'OPÉRATION GONTET 2 À LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 - 2/3

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_320-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Au 1 à 7 et 10-12 rue de l'Algérie (parcelles BI 118 et 243) sur la commune de Libourne, Mésolia projette la démolition de la résidence existante Gontet 2 de 48 logements sociaux, répartis dans 3 immeubles, construits entre 1961 et 1965. Une nouvelle résidence de 39 logements et 39 places de stationnement est reconstruite sur site, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		2		2		4
T2		11		7		18
T3		9		7		16
T4		1		0		1
Total		23		16		39

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	915 354,40 €	23 %	Financement Etat	73 600 €	2 %
Travaux	2 601 000,00 €	66 %	Financement CD33	162 500 €	4 %
Honoraires	428 069,41 €	11 %	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	49 000 €	1 %
			Financement PIV AL démolition	256 641 €	6 %
			Prêt Action Logement	975 000 €	23 %
			Prêt CDC	2 338 114,86 €	54 %
Total HT	3 944 423,81 €		Fonds propres	477 610,92 €	11 %
Total TTC	4 332 466,78 €		Total	4 332 466,78 €	

Considérant que l'opération Gontet 2 concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Libourne, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Mésolia dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 49 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Mésolia et la Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Mésolia (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 3 décembre 2020,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Mésolia une participation financière de 49 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Mésolia (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Mésolia ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Le projet de convention de financement et l'annexe modifiée de la convention de réservation entre Mésolia et La Cali est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 21 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201216-2020_12_320-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-321 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT CONVENTION FINANCIÈRE 2021 ENTRE LA MAISON DE SOCIALE ET LA CALI

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 – 2/3
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_321-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de ses actions en faveur de la transition énergétique, la Cali a mis place en 2013 une plateforme locale de rénovation énergétique dénommée « Habitat Durable », couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

Cette plateforme vise à faciliter l'accès au conseil et aux aides financières pour les particuliers ainsi qu'à massifier la réalisation de travaux dans leurs logements par les particuliers

L'organisation opérationnelle actuelle de cette plateforme repose sur 3 principales composantes :

- le prestataire (Urbanis) missionné pour animer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Habitat Durable qui assure l'accompagnement des ménages éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),
- l'Espace Info Energie (EIE) de la Maison de la Promotion Sociale (MPS), structure associative qui assure l'accompagnement des autres ménages,
- le service habitat de La Cali qui assure le pilotage global de l'opération et l'instruction des demandes d'aides financières des particuliers, sur la base du règlement d'intervention communautaire.

Le financement des EIE par l'Ademe s'arrête au 31 décembre 2020. Cependant, par l'arrêté du 5 septembre 2019, l'Etat a validé le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), afin de proposer de nouvelles modalités de financement de ce service public de conseil aux ménages.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'Ademe, souhaite déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique, échelon local du SARE. La mise en place de ces plateformes, conçues comme des guichets uniques, reposera plus particulièrement sur la mobilisation des EPCI.

Afin de s'adapter à l'évolution des dispositifs de l'Etat et de la Région, La Cali a ainsi candidaté, en octobre 2020, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes de la rénovation énergétique » que la Région Nouvelle-Aquitaine porte aujourd'hui, pour pouvoir bénéficier des financements de l'Etat et de la Région au titre du SARE.

Dans ce nouveau contexte, et afin de bénéficier des financements afférents, il convient également de définir un nouveau mode de contractualisation direct entre La Cali et la MPS. Aussi, pour l'année 2021, il est proposé d'apporter à l'association un financement à hauteur de 65 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat portant sur les activités suivantes de la MPS :

- conseils techniques aux particuliers pour mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation, etc.) et favoriser le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, etc.),
- aides aux particuliers à choisir le bouquet de travaux le plus adapté à leur logement et à mobiliser les financements disponibles (aides, subvention, primes...),
- informations sur les éco-gestes qui permettent de faire des économies d'énergies au quotidien.

Ce partenariat permettra d'augmenter le nombre de ménages suivis en passant d'une cinquantaine dans le dispositif actuel à près de 200 ménages accompagnés dans le nouveau dispositif et La Cali pourra bénéficier jusqu'à 80% de financement du SARE, au titre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 3 décembre 2020,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à la Maison de la Promotion Sociale une subvention de 65 000 € pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante,

Imputation budgétaire : les sommes correspondantes seront inscrites au BP2021 dans le cadre

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **21 décembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201216-2020_12_321-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_322-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020-12-322 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

CONVENTION ACTION COEUR DE VILLE (ACV) - OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) - AVENANT N°1

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 - 2/3

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_322-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Libourne en date du 18 février 2018 portant candidature de la ville de Libourne au plan national « action cœur de ville »,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 autorisant la signature de la Convention-Cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

Vu la convention action cœur de ville signée le 28 septembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral reconnaissant la convention cadre « action cœur de ville » comme convention « Opération de Revitalisation de Territoire » en date du 6 janvier 2020,

Vu le comité de projet en date du 11 décembre 2020 validant le projet d'avenant n°1 à la convention cadre action cœur de ville,

Vu l'avis favorable du Comité régional d'engagement en date du 14 décembre 2020,

Considérant les projets communautaires ou municipaux menés en partenariat et en complémentarité entre la commune de Libourne et l'agglomération dans le cadre d'une approche cohérente de leurs compétences respectives, en particulier en matière d'habitat et d'aménagement, de développement économique et territorial, de mobilité, mais aussi d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que le plan national « Action Cœur de ville » a pour objectif de permettre aux villes-centre retenues de retrouver une meilleure attractivité et un meilleur dynamisme en y intégrant leur intercommunalité, et en agissant sur tous les domaines (habitat, commerce, transport et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, espaces publics, usage des outils numériques...),

« Action Cœur de ville » est un programme national visant à créer les conditions du renouveau de 222 villes par une action spécifique sur leurs centres villes.

Au niveau local, ce programme se décline par la signature, le 28 septembre 2018, d'une convention-cadre pluriannuelle spécifique reposant sur 5 axes obligatoires :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics ;

Et un axe complémentaire : renforcement et optimisation de la gouvernance et des outils

La Ville de Libourne, la Communauté d'agglomération du Libournais, la Préfecture, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations aux collectivités territoriales, le Département, l'ANAH, le groupe Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine et Action logement sont signataires de la convention qui a une durée de validité de six ans et demi. Elle contient 30 actions opérationnelles concourant à l'objectif de redynamisation du centre-ville.

I - La transformation de la convention ACV en ORT

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national « Action Cœur de Ville » en introduisant dans son article 157 la procédure d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La loi introduit en particulier une série de mesures dérogatoires et des avantages qui s'appliquent aux ORT, notamment :

- l'exemption d'autorisation commerciale pour les projets situés dans les secteurs d'intervention,
- la possibilité pour le Préfet de département de suspendre pendant au plus 4 ans l'instruction d'un projet d'implantation commercial hors périmètre d'ORT, à la demande de la collectivité ou de sa propre initiative,
- un accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah),
- le bénéfice de l'outil de défiscalisation « Denormandie ».

Pour les communes déjà engagées dans le dispositif Action Cœur de Ville, la mise en place de l'ORT est facilitée. Ainsi la transformation de la convention cadre Action Cœur de Ville a été actée par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020, confirmant le périmètre et la stratégie d'intervention et listant les actions matures.

L'ORT est un nouvel outil créé par la loi ELAN visant à compiler, concourant à la dynamisation des centres villes.

II - Un premier avenant à l'ORT

La convention cœur de ville est un document évolutif qui, comme le prévoit son article 5, doit faire l'objet d'un avenant à l'issue de la phase d'initialisation, afin de « préciser les actions à mettre en œuvre ». Le Comité de Projet du programme souhaite opérer un avenant à la convention ORT.

Cet avenant vise à :

- Tirer le bilan des actions mises en œuvre depuis la signature de la convention,
- Ajouter 2 axes stratégiques :
 - Culture et patrimoine : Mettre en valeur l'action culturelle et le patrimoine
 - Rayonnement intercommunal : Equipements sportifs et de loisirs – Tourisme
- Ajouter 50 actions supplémentaires, provenant notamment des 2 axes supplémentaires, issues du déploiement de la politique de l'habitat, et de la poursuite de l'amélioration du cadre de vie à travers la valorisation des espaces publics et d'équipements.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à poursuivre l'engagement du plan d'actions contenu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire et à signer tous les actes y afférents dans le prolongement du programme Action cœur de ville,
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à l'ORT.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 21 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201216-2020_12_322-DE